Vandalisme

Rétroviseurs, antennes ou sigles arrachés, voitures éraflées, vitres cassées, bâtiments, arrêts de bus ou trains couverts de graffitis, fleurs de jardins ou de parcs arrachées … Tout le monde a déjà été confronté, dans son environnement direct ou non, à ces actes de vandalisme.

Le vandalisme consiste à endommager ou à détruire intentionnellement des biens qui sont la propriété d'autrui. D'un point de vue matériel, ces actes ne rapportent rien à leurs auteurs. Ces derniers font du mal sans se rendre compte des conséquences. Les vandales agissent généralement par ennui, par vengeance ou simplement par jeu.

Les auteurs de vandalisme, la plupart du temps des garçons âgés entre 8 et 16 ans, essayent par leurs délits de gagner l'estime et la reconnaissance du groupe auquel ils appartiennent.

Le vandalisme se distingue par deux caractéristiques :

Il s'agit d'un délit impulsif: les auteurs agissent dans un moment d'impulsion, "l'occasion faisant le larron".

Il représente un délit social : les actes de vandalisme sont presque toujours perpétrés en groupe.

Le vandalisme est donc un délit qui figure dans le Code pénal. Lorsqu'un vandale est condamné, son méfait est inscrit dans son casier judiciaire.